Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251124-D20251107-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	14
Date de la convocation		
15 octobre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
22 octobre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 17 novembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic, BASLÉ Marie-Josèphe, ESNAULT Véronique.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice, (pouvoir à GUEGUEN Fréderic), JARRY Emilie (pouvoir à OLIVIER Christian).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, RENAULT Serge, FURON Maryse.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251107 Décision modificative n°5 du budget communal

Monsieur le Maire indique que les frais d'insertion de publicité relatif aux travaux de voirie pour un montant de 158.30 € ont été imputé au compte 203 dans l'attente de la réalisation des travaux.
Les travaux étant réalisées, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de transférer cette dépense au compte 2151, et de modifier les crédits budgétaires comme suit :

35097	DOMALAIN	DM n°5 2025
Code INSEE	COMMUNE DE DOMALAIN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-203-122 : VC-CR-SIGNALISATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158,30 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**158,30 €**
D-2151-122 : VC-CR-SIGNALISATION	0,00 €	158,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**158,30 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**158,30 €**	**0,00 €**	**158,30 €**
Total Général		**158,30 €**		**158,30 €**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 26 novembre 2025
et publication et/ou notification le : 26 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251124-D20251107-DE

République Française

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-De valider la modification budgétaire présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 24 novembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

